

**MAIRIE  
42330 CUZIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
En exercice 19  
Présents 15  
Votants 18

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ  
LE 15 DÉCEMBRE À 19 HEURES 30

Date de la convocation du conseil municipal : 10 décembre 2025

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoir :** Ghislaine GARNIER à Jean-François RASCLE  
Laila GAUTHIER à Véronique MOUNIER  
Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ

**Excusés :** Cédric PASSOS

**Secrétaire de séance :** Gérard LECLERCQ

**2025.041 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES CLASSARDS POUR LA DISTRIBUTION DE LA REVUE MUNICIPALE 2025**

Monsieur le Maire expose que la préparation du magazine municipal 2025 se termine. La distribution sera faite comme précédemment, en fin d'année.

Suite à des échanges entre la commission « Bulletin Municipal » et l'association des Classards de Cuzieu, Monsieur le Maire propose de confier la distribution aux bénévoles de cette association.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 220 € à cette association en contre partie de la distribution réalisée.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement d'une subvention de 220 € à l'association des Classards en contre partie de la distribution du magazine municipal 2025,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Approuve le versement d'une subvention de 220 € à l'association des Classards en contre partie de la distribution du magazine municipal 2025,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,  
Gérard LECLERCQ



Le Maire,  
Jean-François RASCLE

